

Avril 2023

Accident de personne à la station Bel-Air de la ligne 6 du métro à Paris (12^e arrondissement) survenu le 22 avril 2023

Fiche de présentation

Déroulement des faits

Le samedi 22 avril vers 16 h 07, sur la ligne 6 (Nation / Charles de Gaulle - Etoile) du métro, à la station Bel-Air dans le 12^e arrondissement de Paris, le conducteur effectue son service voyageur.

Lors de la mise en mouvement de la rame, une voyageuse est entraînée en raison d'un vêtement coincé dans les portes. La rame est arrêtée du fait de l'activation d'une poignée d'alarme par un voyageur à l'intérieur de cette rame.

La voyageuse est retrouvée grièvement blessée entre le quai et le train.

La ligne est mise hors tension pour permettre l'intervention des services de secours.

La rame en cause, ainsi qu'une rame présente en interstation sont évacuées par le personnel d'exploitation.

Les services de secours déclarent sur place le décès de la victime.

Le trafic de la ligne reprend vers 18 h 30.

Constats sur les conséquences de l'accident

Cet accident a occasionné le décès de la voyageuse entraînée et 3 blessés légers.

Pendant la durée de l'accident, le trafic a été interrompu entre les stations Daumesnil et Nation.

Ouverture de l'enquête

Compte tenu des circonstances de cet accident mortel, celui-ci fait l'objet d'une enquête technique du BEA-TT par décision de son directeur du 26 avril 2023.

L'enquête sera réalisée dans le cadre des articles L.1621-1 à 1622-2 et R.1621-1 à 1621-26 du Code des transports.

Au stade préliminaire de l'enquête, les investigations s'intéresseront aux points suivants, sans être ici exhaustif :

- les modalités de l'échange voyageurs (arrêt, montées, descentes, départ) ;
- le fonctionnement des portes ;
- les interfaces entre le quai et le train.

L'enquête du BEA-TT ne vise pas à déterminer des responsabilités. Elle vise à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les causes exactes et les facteurs contributifs à la survenue de l'accident, en vue de formuler des recommandations de sécurité visant à éviter le renouvellement d'un tel événement.